



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
http://www.sies.fr

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

PROMOTION DE GRADE : HORS CLASSE DES CPE 2015 ÉLÉMENTS DU BARÈME 2015

<u>Éléments du barème</u> : Bulletin Académique n° 660 du 9 Février 2015 téléchargeable sur www.siaes.com		
Parcours et carrière échelon au 31/08/2015	CPE classe normale	10 points au 7 ^{ème} échelon, 20 points au 8 ^{ème} , 30 points au 9 ^{ème} , 40 points au 10 ^{ème} et 75 points au 11 ^{ème}
	CPE bi-admissibles	20 points au 7 ^{ème} échelon, 30 points au 8 ^{ème} , 40 points au 9 ^{ème} , 70 points au 10 ^{ème} et 85 points au 11 ^{ème}
	Ancienneté dans l'échelon 11	5 points supplémentaires si 3 ou 4 ans d'ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon 10 points supplémentaires si 5 ans ou + d'ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon
	Ancienneté dans l'échelon 10	5 points supplémentaires si 3 ou 4 ans d'ancienneté dans le 10 ^{ème} échelon 10 points supplémentaires si 5 ans ou + d'ancienneté dans le 10 ^{ème} échelon
	Mode d'accès au 11 ^{ème} échelon	10 points si passage au choix ou grand choix au 11 ^{ème} échelon
Notation	Note administrative sur 20 multipliée par 5	Maximum = 100 note au 31/08/2014
Qualifications et compétences, parcours et investissement professionnel, implication dans la vie de l'établissement	Niveau de qualification Titres et diplômes (non cumulables entre eux) acquis au plus tard le 31/10/14	CPE - Certifiés - EPS : Bac + 4 (maîtrise, ...) : 6 points Bac + 5 (DEA, DESS, Master) : 8 points Bac + 8 (Doctorat) : 10 points PLP : Bac + 2 ou + 3 : 5 points Bac + 4 (maîtrise, ...) : 6 points Bac + 5 (DEA, DESS, Master) : 8 points Bac + 8 (Doctorat) : 10 points
	Avis chef établissement et corps d'inspection voir ci-dessous appréciation et points Recteur (de 0 à 80 points) voir ci-dessous	
Affectation en établissement « éducation prioritaire » sous réserve de fournir les justificatifs à l'administration avant le 31 Mars 2015 (nous contacter)	10 points si au moins 5 années d'exercice continu en éducation prioritaire (au 31/08/2015) à condition d'y être encore en poste.	
	10 points si au moins 5 années d'exercice continu en éducation prioritaire dans la carrière (même si on n'y est plus en poste actuellement).	
	Ces deux bonifications sont cumulables à condition que les périodes considérées soient distinctes, y compris pour le même établissement.	

Appréciation et points Recteur :

**EXCELLENT (80 points) - REMARQUABLE (65 points) - TRES HONORABLE (50 points)
HONORABLE (35 points) - SATISFAISANT (20 points) - INSUFFISANT (0 point)**

Le Recteur arrête son appréciation en CAPA après avoir recueilli les avis des chefs d'établissement et du corps d'inspection (pas d'automatisme).

Avis formulés par les IPR et par les chefs d'établissement :

TRES FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DEFAVORABLE

Quota de 20 % d'avis « Très Favorable » de l'IPR. Les avis modifiés défavorablement doivent être littéralement motivés. Les avis « Très Favorable » et « Défavorable » doivent être accompagnés d'une motivation littérale.

Les Commissaires Paritaires et responsables du SIAES - FAEN sont à votre disposition.

Commissaires Paritaires Académiques : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN) - Thomas LLERAS - Fabienne BAZZICONI - Jean-Luc BARRAL - Marie-Christine GUERRIER - Denis ROYNARD - Marie Françoise LABIT - Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID

- Secrétaire Général, délégué au Rectorat tous corps : Jean-Baptiste VERNEUIL

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus.

SYNDICAT INDÉPENDANT ACADÉMIQUE, NATIONAL ET FÉDÉRÉ

Le SIAES-FAEN, LE syndicat INDÉPENDANT !